



Flash communal

Grammond

Présents :

- Patrice CARTERON (Maire)
- Catherine GANDIN (Adjointe)
- Joël SEON (Adjoint)
- Cyril VILLARD (Adjoint)
- Bruno GREGOIRE
- Xavier GRANJON
- Lucia POINT
- Thierry VACHON
- Damien GIANDOLINI

Excusés :

- Paul BONNIER
- Murielle BEYNEL
- Jean-Pierre POULAT
- Sandra PADEL
- Gilles THELISSON

❖ Convention de fonds de concours et groupement de commande pour la fourniture et pose de colonnes d'apport volontaire collecte des déchets

Dans le cadre de la collecte et du traitement des déchets assimilés et afin de maintenir un service de qualité, la CCMDL propose aux communes de son territoire l'achat de colonnes enterrées et semi-enterrées destinées à cet effet. La CCMDL propose d'apporter son soutien financier dans cet investissement, par l'intermédiaire d'un fond de concours.

Le Conseil Municipal approuve les termes des conventions de fonds de concours et groupement de commande proposés pour la fourniture et la pose de colonnes d'apport volontaire.

❖ Vente terrain SARL Plomberie Fayolle

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le compromis de vente de la parcelle B 1844 au lieu-dit « Flanchard » entre la commune de Grammond et la SARL Plomberie Fayolle. La SARL Plomberie Fayolle souhaite en effet acquérir ce terrain d'une superficie de 990 m² au prix de 35 € H.T le m². afin de construire un bâtiment artisanal.

❖ Choix du bureau d'études pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Par délibération du 9 septembre 2015, le Conseil Municipal avait décidé de prescrire l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et de confier sa réalisation à un cabinet d'études, APTITUDES AMENAGEMENT. Suite à la cessation d'activité de ce dernier, avec lequel la commune avait débuté l'élaboration du PLU, le Conseil Municipal avait en charge de choisir un autre bureau d'études afin de finaliser le projet.

Après analyse des offres reçues, le Conseil Municipal décide de confier l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme au bureau d'études SARL OXYRIA pour un montant estimatif de 17 400.00 € H.T. et un début d'études en 2024.

❖ Point sur le personnel communal

Les deux employés communaux, en arrêt maladie, ont récemment repris leur poste de travail. La municipalité est toujours à la recherche d'un/une Gérant(e) de l'agence postale communale.

❖ Bilan des participations aux commissions CCMDL

❖ Questions diverses

- MAM (Maison des Assistantes Maternelles) : Une réunion entre la MAM, la Commune, le Département, la CCMDL, la PMI (Protection Maternelle et Infantile) et la CAF est prévue le 13 novembre en Sous-Préfecture afin d'avancer sur le projet.
- Compost : Le compost collectif de biodéchets sera obligatoire pour toutes les communes à partir du 1^{er} janvier 2024. Une réflexion est en cours afin de définir le lieu et l'organisation cette pratique, notamment en ce qui concerne la location des salles communales de Grammond.
- Bulletin Communal : La commune a reçu une dizaine de demande d'encart publicitaire de la part de commerçants/artisans/entreprises de la commune et ses alentours à paraître dans le bulletin communal à venir.



Suivez l'actualité de Grammond sur :

❖ **Facebook :** www.facebook.com/Grammond42.Commune

- ✓ **Recensement militaire** : Les jeunes gens et jeunes filles nés en **octobre 2007**, doivent se présenter en Mairie, munis de leur **carte d'identité, livret de famille** et justificatif de domicile des parents, **dès qu'ils ont atteint l'âge de 16 ans**. L'attestation de recensement, remise par la Mairie, est obligatoire pour l'inscription aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique. Les jeunes recensés doivent s'inscrire, par la suite, dans l'espace jeune du site majdc.fr.
- ✓ **Tapage nocturne** : Les locations des salles, notamment celles du Mille-club, doivent se dérouler dans le cadre du respect des lieux et des riverains. Il est rappelé qu'il est interdit de se garer sur les stationnements privés, le niveau sonore tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la salle doit être adapté aux horaires notamment après 23 h, les abords de la salle et les environs doivent être laissés propres et la fin de soirée doit se faire avec le moins de bruit possible. En cas d'incivilités persistantes, la location du Mille-club pour des soirées sera suspendue.
- ✓ **La Poste** : La poste de Grammond réouvrira ses portes à partir du **lundi 27 novembre**. Les horaires d'ouverture seront les suivants :
 - Lundi de 16h00 à 19h00
 - Mardi de 8h30 à 11h30
 - Mercredi de 16h00 à 19h00
 - Jeudi de 8h30 à 11h30
 - Vendredi de 8h30 à 11h30
- ✓ **Séjour du Lubéron à Avignon** : Le CCAS de Saint-Christo-en-Jarez organise un séjour de 3 jours – 2 nuits du Lubéron à Avignon le 9, 10 et 11 avril 2024. Le prix de 385 € ne comprend pas le petit-déjeuner du premier jour, le supplément chambre individuelle, les dépenses personnelles et les boissons aux repas. Les inscriptions en mairie de Saint-Christo-en-Jarez sont ouvertes depuis le 17 octobre. Priorité a été donnée aux habitants de Saint-Christo-en-Jarez pendant la 1^{ère} quinzaine d'inscription, les inscriptions sont ensuite élargies aux communes environnantes.
- ✓ **Ramassage des excréments des animaux** : Pour la propreté de notre village, il est rappelé aux propriétaires d'animaux que les excréments de ces derniers sont à ramasser par leurs soins.
- ✓ **Urbanisme** : Tous les travaux modifiant l'aspect extérieur doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation d'urbanisme en mairie : construction d'une maison, extension d'une construction existante, construction d'un bâtiment indépendant (garage...), mais aussi création, agrandissement ou remplacement d'ouvertures : fenêtres, portes et volets, réfection de toitures, ravalement de façades...
- ✓ **Bus France Services** : La prochaine permanence, Place de l'Eglise, aura lieu le 29 novembre de 9h00 à 12h00.

Vous pouvez consulter l'ensemble des documents de ce flash sur le site internet de la commune.